



Planning des inscriptions en doctorat à l'INAT

Année universitaire 2021 – 2022

1^{ère} année (voir conditions de dépôt sur (<http://www.inat.tn/fr/Ecole-doctorale>))

2^{ème}, 3^{ème}, (après avis du comité de thèse). Pour l'inscription en 3^{ème} Année un justificatif de la soumission d'un article dans une revue à facteur d'impact (Clarivate/Thomson Reuter) est exigé.

4^{ème} année : (après avis du comité de thèse et demande de dérogation)

5^{ème} année : (après demande de dérogation, sans avis du comité de thèse)

Du 13 Septembre au 15 Décembre 2021

Comités de thèse

- Session 1 : du 11 au 16 Octobre 2021
- Session 2 : du 29 Novembre au 04 Décembre 2021

Les doctorants en stage à l'étranger peuvent effectuer la présentation de l'avancement de leurs travaux devant le comité de thèse à distance

(1) Les étudiants inscrits en 1^{ère} année de thèse au cours de l'année universitaire 2020 – 2021 devront présenter obligatoirement un article avec facteur d'impact Clarivate – Tomson Reuter soumis pour l'inscription en 3^{ème} année de thèse, et un article avec facteur d'impact Clarivate – Tomson Reuter accepté pour l'inscription en 4^{ème} année de thèse.

Directeur de l'Ecole Doctorale Sciences
et Techniques de l'Agronomie
et de l'Environnement - INAT

Pr **Taha NAJAR**